

Le coût de la dépendance des personnes âgées

-

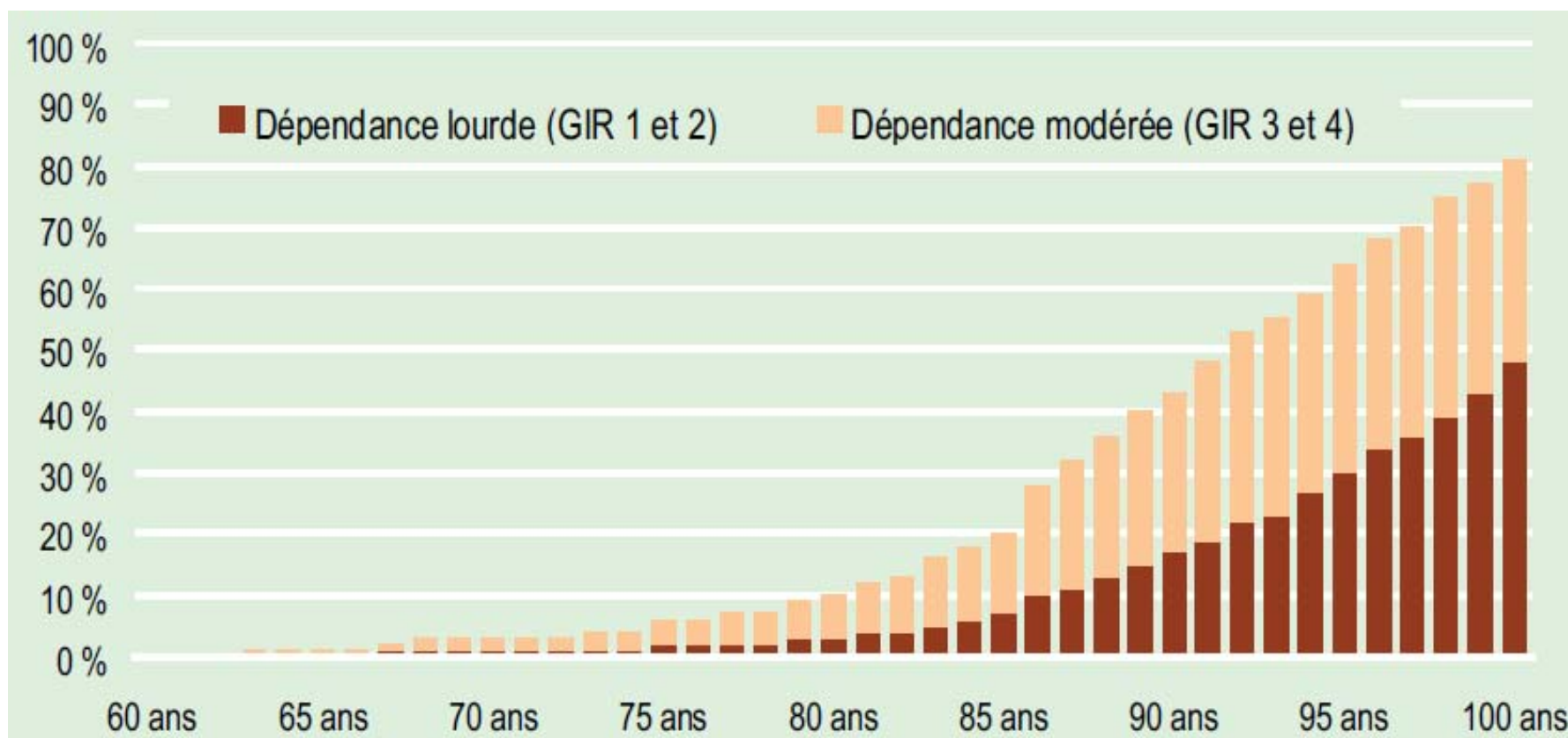
Éléments de cadrage

Drees
Bureau Handicap et Dépendance

Définition des personnes âgées dépendantes (PAD)

- 1/ 60 ans ou plus (on parle sinon de handicap et les aides ne sont pas les mêmes)
 - 2/ besoin de l'aide d'un tiers pour effectuer les actes essentiels de la vie (faire sa toilette, faire le ménage, s'habiller...). En fonction des indicateurs, plusieurs définitions possibles
- Dans la suite : bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (Fin 2011 : 1,2 million de bénéficiaires en France : 725 000 vivant à domicile et 475 000 en établissement)

Les personnes âgées dépendantes (PAD)





Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits
des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social



Les personnes âgées dépendantes à domicile

A domicile, la difficile estimation des coûts

APA-D: essentiellement aide humaine à domicile (toilette, habillage, ménage...)

Évaluation des « besoins » effectuée par une équipe médico-sociale et notification d'un « plan d'aide ». Le montant pris en charge par le département varie selon les revenus du bénéficiaire : En 2015, Ticket modérateur de 0% ($R < 740\text{€}$) à 90% ($R > 2\,945\text{€}$) du plan d'aide.

Les couts non pris en charge par l'APA-D (surcoût santé, hébergement, coût – financiers et humains - pour les aidants informels...) ne sont pas biens connus au niveau individuel.



Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits
des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social



Les personnes âgées en établissement

Qui est en établissement pour personnes âgées?

Catégorie d'établissement et statut juridique	Nombre de résidents au 31 décembre 2011
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	573 600
EHPAD privés à but lucratif	110 620
EHPAD privés à but non lucratif	157 990
<i>EHPAD publics hospitaliers</i>	<i>148 750</i>
<i>EHPAD publics non hospitaliers</i>	<i>156 240</i>
Logement-foyers	102 410
Maisons de retraite (non EHPAD)	8 510
Unités de soins de longue durée*	7 490
Autres**	980
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	692 990

La tarification des établissements

Tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) se décompose en 3 parties :

- Soins (directement versée par l'Assurance maladie) ;
- Hébergement;
- Dépendance ;

Tarif Hébergement (2011)

	Statut juridique	Tarif moyen journalier	Tarif moyen mensuel
Places habilitées à l'aide sociale départementale	Privé à but lucratif	59	1 807
	Privé à but non lucratif	54	1 655
	Public non hospitalier	50	1 512
	Public hospitalier	50	1 521
	Ensemble	51	1 563
Places non habilitées à l'aide sociale départementale	Privé à but lucratif	75	2 284
	Privé à but non lucratif	60	1 813
	Public non hospitalier	51	1 563
	Public hospitalier	--*	--*
	Ensemble	71	2 150
Ensemble des places		56	1 697

Ressources médianes : 1 177€/mois

Tarif Dépendance (2011)

	Statut juridique	Tarif moyen journalier	Tarif moyen mensuel
GIR 1-2	Privé à but lucratif	18	541
	Privé à but non lucratif	19	581
	Public non hospitalier	19	590
	Public hospitalier	21	651
	Ensemble	19	590
GIR 3-4	Privé à but lucratif	11	344
	Privé à but non lucratif	12	368
	Public non hospitalier	12	371
	Public hospitalier	14	411
	Ensemble	12	374
GIR 5-6	Privé à but lucratif	5	146
	Privé à but non lucratif	5	158
	Public non hospitalier	5	158
	Public hospitalier	6	173
	Ensemble	5	158

Ressources médianes : 1 177€/mois

L'APA en établissement

- GIR 1 à 4 uniquement : 475 000 bénéficiaires en 2011
- Montant correspond au tarif dépendance en vigueur dans l'établissement (GIR 1 à 4). Le bénéficiaire acquitte dans tous les cas le « talon GIR 5-6 » (5€ par jour environ).
- Ticket modérateur si les revenus du résident sont élevés (en 2015, $R > 2430€$) : seuls 10% des bénéficiaires acquittent en théorie un ticket modérateur.

Les autres dispositifs en établissement

Aides au logement (APL, ALS);

Aide sociale à l'hébergement (ASH) : Le montant de l'aide correspond à « ce qu'il manque » au résident pour payer ses frais de séjour, après application de l'obligation alimentaire. L'aide est récupérable sur succession.

Réduction d'impôt : 25 % des dépenses de frais de séjour (réduction plafonnée à 2500 € par an et par personne hébergée).

Conclusion

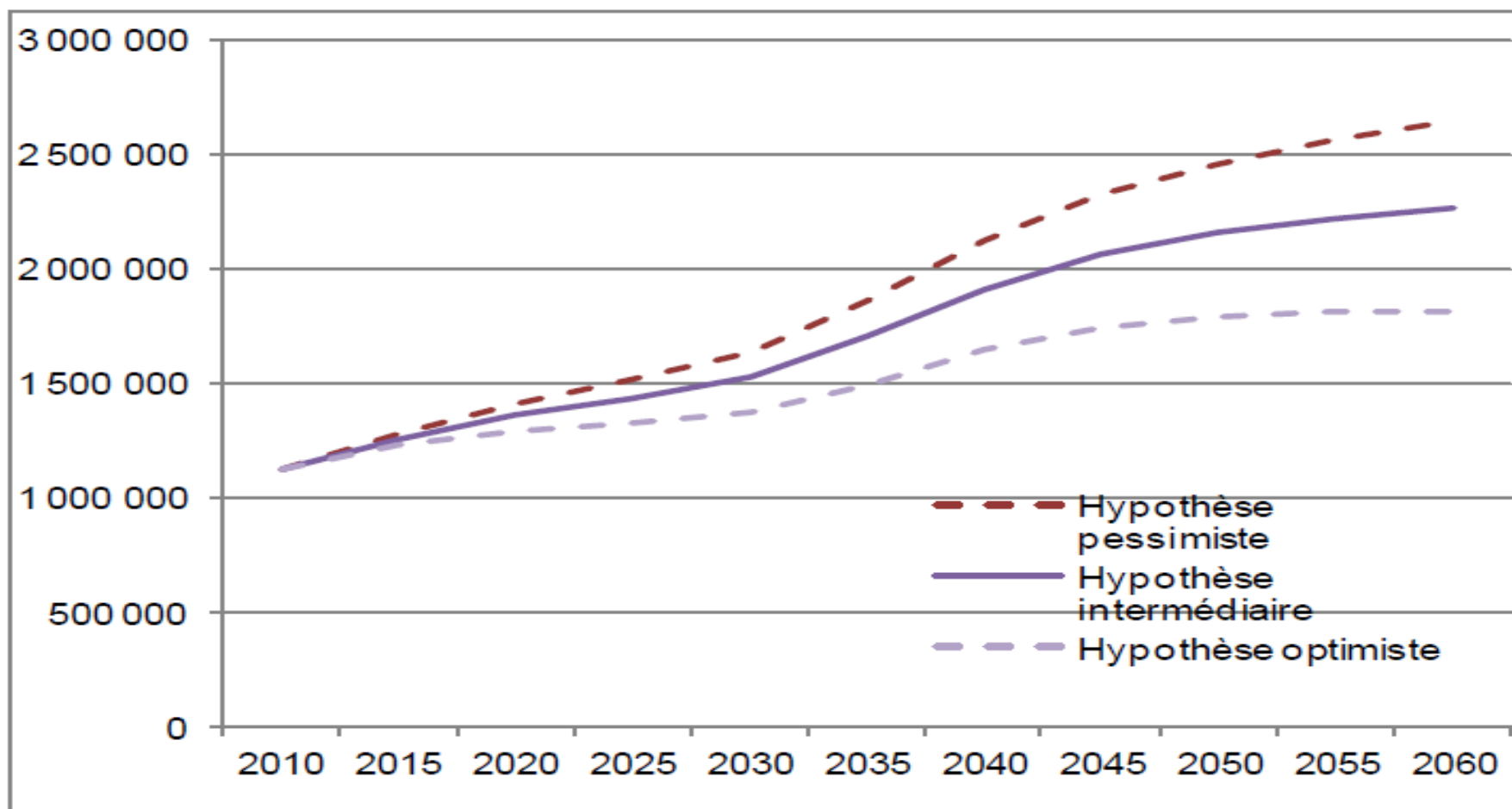
Établissement : Un reste à charge très élevé

Domicile : Un reste à charge moindre, mais mal connu (dépenses de santé, logement, contribution de l'entourage, non recours à l'APA...)

=> Les Enquêtes CARE (en cours de collecte) permettront d'approfondir le sujet.

Les couts liés à la dépendance augmenteront, notamment à l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de 80 ans à partir de 2025. Les scénarios moyens de projection prévoient la multiplication par 2 du nombre de PAD à l'horizon 2060.

A venir: arrivée de la génération du baby-boom aux âges de la dépendance



Merci de votre attention

En savoir plus :

- Bérardier M., 2015, « Aide sociale à l'hébergement et allocation personnalisée d'autonomie en 2011 : profil des bénéficiaires en établissement », *Études et résultats n°909*, DREES.
- Bérardier M., 2014, « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011 », *Études et résultats n°876*, DREES.
- Renoux A. et Roussel R., 2014, « Le compte de la dépendance en 2011 et à l'horizon 2060 », *Dossiers solidarité santé n°50*, DREES.
- Lecroart A., Froment O., Marbot C., Roy D., 2013, « Projection des populations âgées dépendantes : deux méthodes d'estimation », *Dossier Solidarité Santé n°43*, DREES.
- Volant S., 2014, « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et résultats n°877*, DREES.
- Volant S., 2014, « 693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et résultats n°899*, DREES.